

Madame l'Inspectrice d'Académie,
Mesdames et messieurs
les membres de la CAPD,

Comment ne pas commencer cette réunion par un mot sur la pandémie que nous traversons ? Cette crise sanitaire inédite du Coronavirus aura démontré que l'ensemble des directrices et directeurs d'écoles, enseignants et personnels de l'éducation étaient mobilisables à merci et inventifs. Ils ont su relever tous les défis pour que les missions de l'école publique perdurent au bénéfice des élèves. Oui, les enseignants ont su se réinventer; ce qui leur a demandé beaucoup de temps et d'énergie mais, ils ne peuvent repousser davantage leurs limites humaines. Les directeurs, directrices, chargé(e)s d'école sont à bout et exaspérés.

Les annonces, puis contre-annonces gouvernementales durant toutes ces périodes de confinement puis de reprise d'activité ont suscité stress et anxiété. C'est vrai chez nos collègues mais aussi dans les familles et dans nombre de municipalités...

Déjà se profile la rentrée de septembre avec, au-dessus de nos têtes, la menace d'une reprise possible de la pandémie. Cette rentrée devra absolument être anticipée et mieux cadrée que la succession de reprises entre mai et juin derniers. Les enseignants ne pourraient supporter de se retrouver à nouveau dans un même désarroi...

Pour revenir au sujet du jour et puisque la loi dite de « transformation de la fonction publique » en a décidé ainsi, la CAPD traitant des avancements aura disparu en 2021 !

Le SE-Unsa considère ceci comme un véritable recul pour l'ensemble des collègues et une attaque au paritarisme de façon globale; rien ne viendra atténuer ce sentiment ! La volonté ministérielle évoquée de ne plus autoriser la notion essentielle même du recours pour une décision de promotion nous paraît inacceptable.

Cependant, pour les promotions « Hors Classe », à effet du 1er septembre 2020, qui nous occupent aujourd'hui, saluons l'augmentation du ratio des promus à la Hors-Classe amenant à rejoindre enfin une certaine équité avec nos collègues du second degré. Ainsi 385 PE de l'Isère devraient être promus contre 309 l'an passé. Néanmoins le temps perdu et le décalage ne se rattraperont pas !

Dans ces accords PPCR, il est d'ailleurs précisé « dans l'objectif de permettre aux agents de dérouler leur carrière sur au moins 2 grades, une attention particulière sera portée aux agents qui arrivent en fin de carrière. » Des PE (anciens instituteurs) partent encore à la

retraite avec une carrière complète sans avoir accédé à la « Hors-Classe » et ceci reste, pour nous, anormal ! Nous nous féliciterons donc de constater, dans le tableau des promotions de cette année que l'AGS est prise en compte en discriminant 1 au lieu de la simple ancienneté dans le corps des PE.

Lorsque l'on croit en son métier pour l'exercer durant au moins 35 ans, il paraît indispensable d'être « reconnu(s) et remercié(s) par l'institution » autrement qu'en étant juste « rayés des cadres de l'Education Nationale ».

Pour terminer sur ce sujet des promotions, le fait que l'appréciation se retrouve « figée » dans le temps constitue pour nous une contradiction flagrante avec l'essence même de notre métier, qui doit permettre à chaque agent d'évoluer favorablement dans ses évaluations tout au long de sa carrière...

En particulier, l'appréciation « satisfaisant » reste « moyenne aux yeux de tous » et ralentira de fait la progression de carrière de chaque agent concerné, surtout pour ceux qui n'ont pu accéder au « dernier rendez-vous de carrière effectif ».

La reconnaissance du travail accompli, l'équité pour tous ! Voilà nos revendications surtout après cette période où notre Ministère a vu qu'il pouvait compter sur tous ces agents quoiqu'il leur en ait coûté !

Permettez-nous, Madame la directrice académique, dans la ligne de nos propos précédents, de profiter de cette CAPD pour un bref constat sur le déroulement du mouvement 2020.

Depuis la diffusion individuelle des résultats du 23 juin, nous sommes questionnés par des collègues nommés sur des zones non demandées, loin de leur domicile, des collègues nommés sur des postes déqualifiés, spécialisés, des priorités non appliquées, d'autres encore soupçonnent des erreurs; autant de problématiques qui pouvaient être anticipées auparavant lors des GT et des CAPD. L'absence de ces instances sur la mobilité des personnels est pour nous un préjudice sans précédent.

LE SE-Unsa veut croire que nous délégués des personnels, vos services et vous-même pouvons faire le constat partagé d'un manque d'échange sur les opérations de mutation de cette année. Souvenons-nous du travail constructif que nous pouvions mener ensemble en particulier dans les groupes de travail.

Il nous apparaît donc comme une nécessité de disposer des éléments habituels du mouvement, peut être à la rentrée, afin de pouvoir jouer pleinement notre rôle de représentants des personnels et de savoir où sont positionnés chacune et chacun de nos collègues en 2020/2021. De plus ces éléments sont déterminants pour l'information et le conseil des collègues, en vue de la mobilité 2021 et permettraient, sans doute, de soulager vos services. Nous espérons voir aboutir prochainement ces demandes.

Les commissaires paritaires du SE-UNSA